



Commune
FROLOIS

CR réunion du Conseil Municipal du 30 09 2015

Secrétaire de séance : CLAUDEL Solange

Membres du conseil municipal :

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Procurations
ANDRE	Jean-Christian	✓		
BOEGLIN	Stéphane	✓		
CLAUDEL	Solange	✓		
COLIN	Claude	✓		
DELHAY	Sylvie	✓		
DUEZ	Catherine	✓		
EUSTACHE	Marie-Hélène	✓		
HARDEL	James	✓		
LARDIN	Dominique	✓		
LOUVET	Cécile			<u>COLIN Claude</u>
PETIT	Jérôme			
RENAUD	Olivier	✓		
ROCHER	Christine	✓		
ROISIN	Jérôme	✓		
URION	Michel			

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du diagnostic « Accessibilité »
2. Bilan de concertation menée dans le cadre de la révision du POS transformé en PLU
3. DCM pou l'arrêt du projet de révision du POS transformé en PLU
4. Préfinancement à taux zéro des attributions du FCTVA
5. Questions diverses

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

1. COMPTE RENDU DU DIAGNOSTIC « ACCESSIBILITE »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les rapports sur l'accessibilité de la commune de Frolois effectués par une personne de l'association des Maires de Meurthe-et-Moselle

2. BILAN DE CONCERTATION MENEES DANS LE CADRE DE LA REVISION DU POS TRANSFORME EN PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'objectif de la concertation et les modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée, à savoir :

- Information sur le projet dans le journal municipal
- Mise à disposition d'un cahier de concertation aux jours et heures d'ouverture de la Mairie

- Une réunion publique avant l'arrêt du projet

Le bilan de cette concertation fait apparaître les remarques suivantes :

Le cahier de concertation ouvert en début de procédure n'a fait l'objet d'aucune remarque. Le journal municipal de Frolois paraît à minima annuellement. Ainsi les parutions de janvier 2009, juillet 2009, février 2010, janvier 2011, avril 2012, janvier 2013, février 2014 et janvier 2015 présentaient l'évolution du projet et son état d'avancement.

Le Conseil Municipal a également présenté le projet lors de 3 réunions publiques.

- La première s'est tenue le 18/10/2010 devant environ 40 personnes. Cette rencontre fut l'occasion de présenter la démarche du **PLU** de façon générale et le Projet d'Aménagement et de Développements Durables. Des questions relatives à la réglementation des nuisances en zone artisanale, à l'implantation commerciale en tissu urbain, à la problématique de stationnement, au plan de circulation, à l'état d'avancement du **SCOTT** et au dimensionnement de la station d'épuration par rapport aux extensions prévues ont été posées.

- La deuxième réunion publique s'est tenue le 18/09/2012 devant environ 30 personnes. Le projet de PLU a été présenté, exposant cette fois le projet le plus abouti, plan à l'appui. Les questions posées concernaient la présence d'une zone à urbaniser (2AU) en proximité de la salle polyvalente et le risque de nuisances pour les futurs habitants. Une proposition tendant à intervertir zone d'activité et zone d'habitat proche de la salle polyvalente est formulée. Le Conseil Municipal indique la pertinence du maintien de la zone à son emplacement (connexion avec la trame existante et possibilité d'insonorisation de la salle).

Il a également été évoqué la nécessité de supprimer les emplacements réservés n°4 et 6, de définir le fonctionnement de la zone **Nj**, de protéger la fontaine du sauveur au titre des **ERP**.

Lors de la troisième et dernière réunion publique tenue le 23 mars 2015, devant environ 40 personnes, l'équipe municipale a présenté le projet qui intègre certaines évolutions nées, notamment, des observations des personnes publiques associées. Des demandes de précision sur les emplacements réservés en zone **1Aux** ont été formulées, ainsi que des demandes d'éclaircissement sur les objectifs de densité fixés par le **SCOTT Sud 54**. Une demande d'information relative à l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal a été faite. Enfin le secteur de l'ancien château et le chemin des millions ont fait l'objet de questions, notamment sur les emplacements réservés instaurés.

Lors des trois réunions, les réponses ont été formulées et des observations intégrées dans la mesure où elles ne contrevenaient pas aux orientations définies par le projet communal.

Enfin, des informations sur le **PLU** ont été mises en ligne sur le site internet de la commune (<http://www.frolois.fr>).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres (1 contre : Jérôme ROISIN)

PREND acte de cette concertation et **DECIDE** de poursuivre la procédure de révision du POS transformé en PLU de la commune.

3. ARRÊT DU PROJET DE REVISION DU POS TRANSFORME EN PLU

Entendu l'exposé de monsieur le maire

Après examen du projet de **PLU**, et notamment le **PADD**, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes :

Considérant que le projet de révision du **POS** transformé en **PLU** est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents (1 contre : Jérôme ROISIN ; 1 abstention : Dominique LARDIN).

- **ARRÊTE** le projet de révision du **POS** transformé en **PLU** de la commune de Frolois tel qu'il est annexé à la présente.

4. PREFINANCEMENT A TAUX ZERO DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA

Monsieur le Maire expose que la Caisse de Dépôts vient de mettre en place, un préfinancement du fond de compensation de la TVA au titre des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'année 2015, afin de renforcer la capacité d'investissement des collectivités territoriales.

Ce préfinancement est ouvert à toutes les collectivités depuis le 16 juin 2015.

Il s'agit d'un prêt à taux zéro consenti par la Caisse des Dépôts aux collectivités sans aucun frais de dossier. Cette facilité de trésorerie permet de préfinancer jusqu'à 8% du montant d'investissement prévu par les collectivités au titre de leur budget principal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité de ses membres présents :

DECIDE de faire appel à ce préfinancement auprès de la Caisse de Dépôts.

5. QUESTIONS DIVERSES

M. COLIN lève la séance.